

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU LUNDI 14 MARS 2011

L'an deux mille onze, le quatorze mars à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 07 mars 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BADIOU Gilbert.

Étaient présents : MM. BADIOU, PREVEL, Mmes PELCHAT, LESIGNE, M. MOULIN, Mme DUFOUR, MM. GARNIER, THOMASSE, JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE, BOUDIN, LANGLOIS, Mme JAMET, M. CORBIN, Mmes NOUGAYREDE, COUSIN, KEROUAS, SEGUIN, MM. ANFRAY, GANNE, RIVIERE, BOUTELOUP, Mmes ROUSSELLE & POISNEL.

Avaient délégué leur pouvoir : Mme GUERMONT-BERNARDI à M. BOUDIN, M. HESLOUIN à M. BADIOU, M. HOUSSARD à Mme PELCHAT.

Était absente excusée : Melle GESLIN.

Mme SEGUIN, désignée conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes remplit les fonctions de secrétaire de séance

Adoption du procès verbal de la séance du Lundi 21 février 2011

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès verbal de la séance du Lundi 21 février 2011.

1) Complément tarification cimetière

Rapporteur : Monsieur Prével

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la commune ayant récemment aménagé son cimetière avec un espace cinéraire, dont des « cavurnes », elle doit désormais fixer des tarifs par rapport à ce nouveau dispositif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs des concessions cinéraires proposés ci-dessous.

- Concession pour 5 ans : 150 €
- Concession pour 15 ans : 370 €
- Concession pour 30 ans : 700 €
- Introduction d'une taxe de dispersion d'un même montant que la taxe ultérieure d'inhumation actuellement en vigueur, soit : 30 €.

2) Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Prével

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification apportée au tableau des effectifs présenté ci-dessous.

SUPPRESSION			
<i>Cadres ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Total des effectifs</i>
Contrôleur Principal des Travaux, (devenu au 1 ^{er} janvier 2011 : technicien)	B	Temps complet	1

3) Convention avec le Conseil Général de la Manche pour l'organisation d'une saison de spectacles « Villes en Scène » 1^{er} janvier 2011 – 1^{er} janvier 2014

Rapporteur : Monsieur Garnier

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la commune a noué un partenariat culturel avec le Département de la Manche dans le cadre de l'opération « Villes en scène », lequel donne lieu à une convention précisant les obligations de chacun des deux partenaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général de la Manche « Villes en scène », pour une durée de 3 ans : du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2014.

4) Débat sur les orientations financières 2011

Rapporteur : Monsieur Prével

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, que dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations du budget primitif doit avoir lieu dans un délai minimum de 15 jours et maximum de deux mois, précédant le vote de ce dernier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2011 relatives à la Ville, à l'Eau, à l'Assainissement et aux Lotissements.
